
DIVISION ET RÉPARTITION

DE

LA POPULATION BERBÈRE AU MAROC

par M. QUEDENFELDT

(Suite. — Voir les n^{os} 244 à 247)

Les habitants blonds de Fâs cités par Despine (*Psychologie naturelle* I, p. 103) et également par Hartmann d'après cet auteur, dans son remarquable ouvrage : *Die Nigritier* (1), t. I, p. 262, sont souvent des albinos, comme j'ai pu m'en convaincre en beaucoup de cas par mes propres yeux. L'albinisme paraît s'être localisé dans cette ville plus qu'en tout autre point du Maroc où on ne le rencontre que très exceptionnellement. J'en vis un type particulièrement accusé dans la Kasba des Oulêd Harrîs (Kasba Ben er-Rachîd) dans le Chaouya, un Fâssi qui était employé là par le très riche Kaïd à toutes sortes d'affaires douteuses. Outre cela, cet homme

(1) *Die Nigritier* par R. Hartmann, Berlin 1876. — Cet excellent ouvrage n'a malheureusement pu être que très peu utilisé comme source pour le présent travail, parce que l'auteur connaît très peu les Maghribins pour les avoir étudiés eux-mêmes, mais s'appuie principalement, en ce qui les concerne, sur les auteurs français. Quelques questions qui ne pouvaient être qu'effleurées ici parce qu'elles n'ont qu'un rapport indirect avec le sujet, comme celles des Berbères blonds, du peuple préhistorique Tamhou, etc., ont été traitées à fond par l'excellent anthropologiste, et je me permets de renvoyer au chap. IX de son ouvrage pour compléter ce que j'ai dit à ce sujet dans le présent travail. J'y reviendrai encore dans le chapitre suivant.

jouait le rôle d'un fou de cour et était l'objet de continues railleries à cause de son aspect et de ses manières comiques. A côté de tous les autres signes qui caractérisent les albinos, il avait encore leur regard qui craint le jour. Parmi les plaisanteries, parfois très dures, qu'on lui adressait, il y en avait une qui revenait régulièrement, c'était de le traiter d'Européen et de Chrétien ; on me demanda plaisamment en sa présence si je ne l'avais pas déjà vu quelque part en Europe, etc. Cet exemple montre de nouveau combien les indigènes eux-mêmes sont enclins à considérer la présence de cheveux clairs parmi eux comme le signe d'une origine européenne.

D'ailleurs il faut attribuer à deux causes le fait que précisément parmi les habitants de Fas on trouve un nombre relativement grand d'individus à peau blanche. D'abord il y a dans les meilleures classes de la population de nombreux descendants des « Maures » chassés d'Espagne (Beled el-Andalous) — j'emploie ici cette expression très vague de Maures, qui est encore la meilleure dans ce cas, — dans les veines desquels coule incontestablement du sang chrétien. Outre Fas, les villes du Maroc où se sont surtout portés ces émigrants ou ces fugitifs, sont Rabat, Selâ et tout particulièrement Tetouan. Ces familles maures sont principalement reconnaissables à leurs noms. Tandis que le Marocain ne porte pas de nom de famille, mais se désigne simplement par son prénom auquel on ajoute « fils de et de » ou encore par l'addition du nom de sa tribu ou de sa fraction (1), les descendants des Maures d'Espagne portent toujours des noms de familles, comme par exemple Torrès, Garcia, Ralmia, devant lesquels on place le prénom mahométan, par exemple Abd el-Kerîm Ralmia.

(1) Exemple : Meloudi ben Mohammed Ziaïdi Talbi, Meloudi, fils de Mokammed, de la Kabila des Ziaïda et de la fraction des Oulêd Taleb.

La deuxième cause pour laquelle beaucoup d'habitants de Fas ont la peau blanche, réside dans la manière dont cette ville est construite. Fas est la seule localité de tout le sultanat qui possède des maisons de trois à quatre étages en tel nombre qu'elles forment des rues complètes ; et ces dernières sont tellement étroites que jamais un rayon de soleil n'y pénètre. En raison de l'aversion des citadins marocains pour la promenade et les autres exercices en plein air, beaucoup d'habitants passent donc presque toute leur vie dans l'ombre des maisons. A l'exception de quelque voyage nécessité par les affaires ou d'une promenade faite vers le soir dans un jardin plein d'ombre, près de la ville, beaucoup de citadins ne font jamais réellement une sortie au grand air. Cette manière d'être semble également très propre à expliquer la pâleur presque malade des habitants de Fas.

Le type brèber pur s'éloigne sensiblement de celui des Chleuh et présente aussi des différences avec celui des Rouâfa, quoiqu'il soit très rapproché du type des Berbères bruns du Rîf. Les Brèber qui habitent au nord de l'Atlas et dans cette montagne ont la peau blanche (quoiqu'ils soient naturellement brunis par un séjour constant en plein air) ; leur stature dépasse fréquemment la moyenne ; ils sont minces et rarement musculeux. Leur visage est le plus souvent allongé et son profil est toujours comparable à celui des Romains. Je montrerai les traits distinctifs du type des Chleuh quand je parlerai de ces derniers. Les Brèber habitant au sud de l'Atlas ont, en général, un teint beaucoup plus foncé que leurs contribuables vivant au nord de cette montagne, sans que toutefois leur type fondamental soit essentiellement modifié là où ils ne sont pas complètement mélangés à des éléments nigritiens.

Rohlf dit (*Mein erster Aufenthalt in Marokko*, etc., p. 64) qu'il y a peu ou qu'il n'y a pas de différence de type entre les Berbères et les Arabes qui vivent au

Maroc ; il en est tout autrement, d'après mes observations et mes informations. Je pourrais, rien que parmi les Berbères, préciser au moins sept types principaux, nettement différenciés les uns des autres, parmi lesquels il y a sans doute des transitions et des mélanges très variés. On peut, en général, constater assez souvent que la séparation rigoureuse des divers éléments mahométans au Maroc, d'après le type, les mœurs, la langue, etc., n'est admissible et possible que si l'on met à l'écart les transitions qui se produisent dans les régions frontalières. Les sept types mentionnés ci-dessus devraient être groupés à peu près comme il suit : 1° Berbères blonds du Rif ; 2° Berbères bruns du Rif ; 3° Brèber du nord de l'Atlas ; 4° Brèber du sud-est ; 5° Chleuh de la province de Haha et de l'Atlas ; 6° Chleuh entre l'Atlas et l'Anti-Atlas (Sous, etc.) ; 7° Haratîn ou Draoua, métis de Berbères et de Nègres.

Dans leurs manières, les Brèber ont quelque chose de beaucoup plus rude et de moins façonné que les Chleuh. Ceux-ci ont en général plus de retenue et sont moins grossiers ; mais ils sont aussi moins francs. Le Chleuh a un talent commercial remarquable qui manque totalement au Berberi. Une qualité que les Brèber possèdent beaucoup plus que les Chleuh est leur grande hospitalité, tandis que les Chleuh penchent complètement vers l'avarice. Les Brèber sont plus emportés, mais aussi beaucoup plus francs et moins fanatiques au point de vue religieux, que les Chleuh et surtout que les Arabes. Ils ne haïssent pas autant le chrétien comme tel, que l'étranger en général.

Leur indifférence en matière religieuse est grande. Ils observent avec beaucoup de relâchement les statuts de l'Islam, les ablutions, les heures de prière, etc., ainsi que l'affirment tous les voyageurs qui sont entrés en contact avec eux, et surtout celui qui connaît si bien les Berbères marocains, Gerhard Rohlfs. Par contre, certains Cheurfa ou marabouts qui ont un renom de sain-

lété, jouissent chez eux d'une considération étonnante. L'influence de ces gens est si grande, que les Brèber obéissent sans réserve à tout ordre venant d'un saint de cette espèce, entreprennent ou cessent sur sa demande les hostilités contre des tribus voisines, et traitent avec la plus grande distinction les personnes recommandées par ces Cheurfa. Ce culte des personnes est poussé si loin, que même des objets sans importance sont vénérés comme des talismans, par exemple (Rohlf's, *Reise durch Marokko*, p. 28), le cordon de soie supportant le revolver de Rohlf's, que les Brèber connaissaient comme appartenant au cherif d'Ouazân. Ils suppliaient toujours le voyageur de les laisser toucher ce cordon avec les mains ou les lèvres.

En plus de Moulaï Abd es-Salâm el-Ouazâni que nous avons cité, et de Sidi Mohammed el-Arbi Derkaoui, ainsi que du Cherîf de Tamegrout sur l'Oued Draa, un Cherîf très important, Moulaï el-Fedil, est très honoré par les Zaïan. Chez les Brèber des environs de Fâs, un Cherîf de la famille des Edrissites, nommé Sidi er-Râmi, jouit d'une grande considération, ainsi que les Cheurfa de la descendance de sidi Abd es-Salâm Ben Mechîch. Les Aït Messat ont un chef religieux qui vit dans la Zaouïa Ahanssal, le très influent Sidi Hammed-ou-Hammed, dont l'anâïa est très sollicitée par tous les étrangers. Pour prouver l'importance de l'influence de Sidi Mohammed Derkaoui, disons qu'en 1881 ce fanatique put convoquer les Aït Atta et Aït Yafelman à la « guerre sainte » contre les voisins français de la province d'Oran ; mais plus tard, pour des raisons personnelles, il donna contre-ordre. D'après des bruits qui circulaient depuis peu dans le nord du Maroc, le cheikh des Derkaoua avait même l'intention, cette année-là, de déclarer la guerre au Sultan, dont l'attitude amicale vis-à-vis des Européens est depuis longtemps comme une épine dans son œil (1).

(1) Ce projet coïncida avec la grande révolte des Beni Mguill, dont le Sultan ne s'est pas encore complètement rendu maître

A l'exception des Derkaoua, les confréries religieuses et semi-religieuses n'ont généralement pas trouvé à s'implanter chez les Brèber, à l'inverse de ce qui se passe chez les Arabes et surtout chez les Chleuh. Ces Derkaoua jouissent là d'une telle considération qu'ils peuvent parcourir tout le pays sans anâïa en toute liberté, ce qui serait impossible à d'autres. Quiconque ne possède pas d'anâïa doit voyager par les chemins les plus écartés et sous la protection de la nuit.

Dans le pays des Beni-Mguill se trouve une source sacrée, dont Foucauld et Schaudt font également mention, Aïn el-Louh. Elle doit se trouver à deux jours de marche au sud-ouest de Sefrou. Son nom est vraisemblablement une corruption de Aïn Heloua, « source douce » (1).

Quelques auteurs (entre autres Rohlf) prétendent que chez les Brèber, comme chez les Rîfains, certaines tribus ne pratiquent pas la circoncision. Selon mes informations, ce renseignement n'est pas exact ainsi présenté. Il arrive sans doute qu'en raison de l'indifférence religieuse des Brèber, la circoncision de l'enfant est oubliée jusqu'à l'âge de la puberté. Ce n'est que dans des cas très rares qu'elle peut ne pas avoir lieu du tout ; en tout

aujourd'hui. Dans le dernier numéro qui m'est parvenu du *Réveil du Maroc*, paraissant à Tanger (juillet 1888), la situation du Sultan est même représentée comme très critique. D'après ce journal, les Beni Mguill forts d'environ 12,000 hommes (?) auraient attaqué les 24 et 25 juin les troupes impériales et les auraient battues. Officiellement, cela a été naturellement, comme toujours, démenti par les Marocains ; le Sultan a même, comme signe de sa victoire, envoyé à Fàs et Miknàs quelques têtes coupées de « rebelles » qui doivent y être suspendues aux portes et sur les places publiques. La visite du Sultan à Tanger projetée cette année (c'est la première fois, depuis son avènement, qu'il manifeste l'intention de visiter cette ville) pourrait être différée beaucoup par suite de ces graves événements.

(1) D'après Schaudt (*l. c.*, p. 409) une petite bourgade contigüe à cette source est formée de quelques boutiques établies en ce point. Un marché important se tient-là, comme à Azrou.

cas il ne faut pas prendre cela comme une règle pour des tribus déterminées.

Les Brèber se distinguent par la frugalité et la simplicité des mœurs. Dans les tribus au nord de l'Atlas, l'usage de fumer du kîf ou du tabac est sévèrement prohibé. Un vice encore plus grave aux yeux de ces gens, est l'usage de l'eau-de-vie, el-mahia (1). Il pourrait facilement arriver, dans certaines circonstances, qu'un ivrogne soit mis à mort par les membres de sa famille ou de sa tribu, en haine de son vice.

La grande simplicité des mœurs est également prouvée par ce que raconte Rohlf (Reise durch Marokko, p. 31), qui a observé dans le pays des Beni Mguill des jeux d'enfants et de jeunes gens, dans lesquels ceux-ci couraient nus pour une gageure et les femmes regardaient, sans en être choquées. Ainsi que Rohlf le fait observer, ce n'est pas un manque de pudeur, mais plutôt une rudesse naturelle. La luxure, l'adultère, etc., doivent être rares chez eux.

Une qualité qu'il faut également reconnaître aux Brèber, c'est qu'ils sont très sûrs, ce qui ne se voit guère chez les Arabes. Ils restent presque toujours fidèles à la parole donnée, si l'on en juge par leur conduite à l'égard des Juifs méprisés. Dans le Beled essîba il n'est pas rare qu'un ami donne sa vie même pour un ami dans le combat, ou qu'un maître de maison en fasse autant pour son hôte. Dans les tribus du Beled el-makhzin, qui languissent depuis des siècles sous l'oppression barbare de leurs kaïds, une telle conduite ne se rencontrera que très exceptionnellement.

L'usage sanctionné par la religion mahométane, d'avoir simultanément plusieurs épouses légitimes, est presque totalement inconnu chez les Brèber. Cependant la femme n'est guère plus considérée généralement que

(1) El-mahia correspond exactement à la locution française eau-de-vie.

chez les Arabes. Ici, comme chez tous les Mahométans, la plus grande somme de travail incombe également à la femme. Elle peut être traitée (Rohlf's et d'autres auteurs nous l'assurent) d'une façon moins humiliante que chez les Arabes ; Rohlf's cite même des cas où des femmes, épouses de cheikhs ou de chefs de tribus, pouvaient donner des avis décisifs pour l'administration de la tribu. Ce voyageur constata que la zaouïa de Karzas, corporation religieuse et direction spirituelle de tout l'Oued Guir (Guër), n'était pas commandée par celui qui en était sans doute le chef spirituel, Sidi Mohammed ben Ali ; mais que sa femme, une certaine Lella Djehleda (?), s'occupait des affaires religieuses (1). Quelque chose de semblable serait sans doute inconcevable chez les Arabes.

D'après le même auteur, la femme berbère est en moyenne de plus grande taille que la femme arabe.

Quoique le mariage mahométan soit dissous avec une grande facilité et que pour cette raison une entente intime et une action commune de l'homme et de la femme ne puissent pas se concevoir comme chez les peuples chrétiens, l'amour du père pour ses enfants est cependant grand, surtout pour les enfants mâles. Tandis que la femme séparée retourne chez ses parents, les enfants restent tous avec leur père.

Mais certainement la femme du Berbère, comme celle de l'Arabe, est complètement soumise au bon vouloir de son époux ; celui-ci, à ce point de vue, comme dans toute sa vie privée, agit uniquement à sa guise. Le Marocain exprime cela par une locution très caractéristique : « Kâïd » ou « Sultan er-râso » c'est-à-dire littéralement : « maître de sa tête » (2).

De la vie familiale des Brèber on ne connaît pour ainsi

(1) Rohlf's, *Mein erster Aufenthalt in Marokko*, etc., p. 67.

(2) Autrefois cette expression était aussi un titre officiel à la cour du Sultan pour certains familiers auxquels il ne voulait conférer ni un emploi ni un autre titre.

dire rien ; il est cependant vraisemblable qu'elle présente de grandes analogies avec celle de leurs parents d'Algérie, sur laquelle nous possédons des relations détaillées d'auteurs français. Rohlf's, pendant son voyage chez les Brèber, doit bien avoir constaté mainte analogie avec les usages de la Kabylie ; car dans un court mémoire intitulé « Beitrag zur Kenntniss der Sitten der Berber in Marokko » (1), il mentionne comme existant là divers usages concernant le mariage, qui sont très particuliers et que Féraud (2) attribue seulement aux Kabyles d'Algérie.

Les Kabyles ont, selon l'ada ou coutume de leurs ancêtres, deux espèces de mariage, le zouadj el djedi et le zouadj el-matîa. Le premier « mariage au chevreau » comporte le cérémonial suivant : on abat un chevreau comme pour sceller le pacte que les familles ont contracté. (Ici nous retrouvons encore l'usage du sacrifice, déjà maintes fois cité chez les Brèber ; il remonte sans doute aux temps très lointains du paganisme, peut-être à l'époque des Numides ou des Phéniciens.) Le mari s'engage à payer au père de sa fiancée une somme qui varie entre 175 et 225 francs. Le plus souvent il ne

(1) Dans l'ouvrage : *Beitraege zur Entdeckung und Erforschung Afrikas*, Leipzig 1876.

(2) *Revue Africaine*, t. vi. Alger 1862, dans le mémoire intitulé : *Mœurs et coutumes Kabyles*, p. 280, sq. — Féraud, autrefois interprète militaire en Algérie, passe pour très compétent sur toutes les questions concernant l'Afrique du nord et l'Arabe du Maghrib ; actuellement M. Féraud occupe le poste de Ministre résident de France au Maroc, et j'ai fait sa connaissance à Tanger en 1886, chez M. Testa, qui était alors notre représentant diplomatique dans ce pays. — La *Revue africaine*, organe de la Société historique algérienne, ne traite pas exclusivement les questions concernant cette colonie française, mais fait aussi des incursions dans les pays voisins, le Maroc, Tunis et même Tripoli. Créée par l'illustre A. Berbrugger, elle est une véritable mine de renseignements intéressants non seulement pour les historiens et les archéologues, mais aussi pour les ethnographes ; elle est inappréciable pour l'étude des pays maghribins.

possède pas cet argent ; il compte alors sur l'aide de ses amis. Le jour des noces, ceux-ci se présentent ponctuellement et contribuent, chacun selon ses moyens, à fournir en commun la somme convenue. On fait de la musique ; des danses et des jeux s'établissent et l'on prodigue des quantités de poudre au lab el-baroud. Souvent même les amis du marié construisent une maisonnette pour le jeune couple. L'un apporte du bois, l'autre du mortier, le troisième quelquefois du « dîss » (*Macrochloa tenacissima* Kth), espèce de jonc employé pour couvrir les maisons (1). Par le mariage au chevreau, la femme ne devient pas seulement la propriété absolue de l'homme ; mais, après la mort de celui-ci, elle fait partie de l'héritage.

Si, pour une raison quelconque, l'homme était mécontent de sa femme, si elle avait prématurément vieilli et enlaidi (les femmes du Maghrib sont la plupart du temps complètement usées par leur formidable travail, dès avant la trentième année), bref si elle avait perdu de sa valeur primitive ou si, étant stérile, elle n'avait pas rempli les espérances placées en elle, le mari aurait le droit de la renvoyer à sa famille et de revendiquer toute la somme qu'il avait payée. L'homme conserve les enfants qui peuvent exister.

L'autre espèce de mariage, « mariage de la femme donnée », se pratiquait ainsi : si un meurtre était perpétré dans une tribu et si la djema punissait le meurtrier, par exemple d'une amende de 1,000 francs, sans qu'il puisse la payer, il se libérait en donnant à un membre de la partie lésée une jeune fille de sa famille

(1) Le nom arabe de cette plante, plus connu, est halfa. Comme me l'a fort bien expliqué verbalement le professeur Ascherson, ce n'est pas exclusivement cette plante qui est désignée dans tout le nord de l'Afrique sous le nom indigène précité ; mais d'autres essences également. On peut dire que les mots « dîss » et « halfa » sont plutôt employés dans ces diverses régions comme noms collectifs, à peu près comme chez nous les expressions « roseau » ou « jonc ».

avec une faible portion de l'amende appelée hak el-kefen, « prix du drap mortuaire ». Dans ce mariage, la fille livrée comme prix du sang était naturellement encore plus esclave de son mari que dans le genre de mariage cité précédemment.

A la mort du mari, quand ses parents se partageaient sa succession, la veuve appartenait à celui de ses parents mâles qui, le premier, jetait son haïk sur sa tête.

Si un amoureux éconduit par les parents d'une jeune fille pouvait se glisser sans être vu jusqu'à la maison de celle qu'il avait choisie et égorger un chevreau sur le seuil, cette jeune fille devenait sa fiancée reconnue, et aucun autre jeune homme de la tribu ne pouvait la rechercher en mariage sans avoir à craindre la vengeance de celui qui était fiancé de droit. Des querelles de ce genre donnaient souvent lieu à des luttes héréditaires qui constituaient des partis hostiles (sof). Plus un homme est influent et puissant dans sa kabîla, plus, naturellement, ses partisans sont nombreux.

En se rendant à la demeure de son futur époux, la fiancée est accompagnée par ces trilles retentissantes que poussent les autres femmes et dont les femmes sont coutumières dans une grande partie du monde mahométan. Sur sa route, de toutes les maisons on lui apporte un petit cadeau consistant en vivres, comme une corbeille de figues, de fèves, d'orge et autres choses semblables. La fiancée prend une poignée de chaque chose, l'embrasse et la rejette dans le récipient. Par derrière marche une parente âgée qui réunit tous ces présents pour doter les mariés. Lorsque le cortège approche de la demeure de l'époux, la fiancée est entourée par les autres femmes. Elles lui tendent un pot de beurre fondu dans lequel elle doit plonger ses mains, comme symbole de la perpétuelle abondance dans le ménage, ensuite un œuf qu'elle brise entre les oreilles de sa mule pour conjurer les maléfices. Sur le

seuil de la maison on présente à la femme une boisson de petit lait, et elle-même prend une poignée de blé et de sel qu'elle répand à droite et à gauche comme symbole de la richesse et de la prospérité. Alors l'homme prend possession de sa fiancée et, à titre de confirmation, il décharge son fusil tout près des pieds de celle-ci. Il la prend par la main et la conduit à l'intérieur de la demeure, tandis que les invités et les parents continuent leurs réjouissances à l'extérieur. Une deuxième détonation retentit dans la maison pour faire savoir que le mariage est consommé. Pour prouver que la fiancée a été trouvée vierge, l'époux tend à une vieille parente qui a attendu à la porte, un linge taché de sang, qui fait le tour de la partie féminine de l'assistance. S'il est établi que la fiancée n'était plus vierge, l'homme a le droit de la renvoyer aussitôt à sa famille; chez les Berbères du Maroc il arrive qu'une femme ainsi congédiée est mise à mort par ses parents, à moins que l'époux trompé ne la tue lui-même dans sa première colère. Chez les Arabes, en pareil cas, on s'arrange le plus souvent à prix d'argent.

Il arrive souvent que deux hommes fassent un échange de leurs femmes à l'amiable. Celui qui, aux yeux de tous les deux, possède la femme la plus laide ou la moins chère, c'est-à-dire moins jeune et moins grasse, doit payer une petite somme.

Si quelqu'un a promis sa fille à un jeune homme et la donne ensuite par avarice à un plus riche, il en résulte une guerre. La tribu entière prend parti pour celui qui est évincé et cherche à faire prévaloir ses droits par la force.

Malgré les nombreux travaux de leur ménage, les femmes de beaucoup de tribus de Brèber trouvent encore le temps de s'occuper à de très jolis travaux manuels. C'est bien là l'unique aptitude artistique qui existe chez les Brèber; autrement ceux-ci ne produisent pour ainsi dire rien, et cela frappe dans leur pays, à

l'encontre des Chleuh, qui ont une industrie relativement très développée. Les femmes des Zemour-Chilh tissent des manteaux à capuchon en poil de chèvre et de chameau (bernous), ainsi que des couvertures bariolées de divers modèles (tarhalt) et tressent également des nattes brodées de laines bariolées. Ces nattes, ainsi que les tarhalt, sont une spécialité des Zemour, des Zaïan et des Beni-Mguill.

Tous les vêtements pour les deux sexes sont également confectionnés par les femmes elles-mêmes, sauf quelques rares pièces (chemises de coton, etc.) qui sont importées d'Europe jusque chez les Brêber par des intermédiaires.

Les rares objets d'argile dont ils se servent dans le ménage, plats, cruches, etc., sont la plupart du temps importés des districts du Beïed el-makhzin les plus rapprochés, et ce n'est qu'en de rares endroits que les Brêber fabriquent eux-mêmes la poterie. Ils ne font que des vases en terre très primitifs, non vernis; les vases vernis ne sont généralement fabriqués qu'en quelques points du Maroc, spécialement à Rabat, à Fas, d'où viennent aussi les précieux vases de majolique, à Safi, à Demnat près de Marrakech et dans quelques autres localités.

La petite ville de Sefrou au sud de Fas, placée dans une position difficile à la frontière du pays des Brêber ou même déjà dans ce pays, fait un commerce important avec les tribus voisines, notamment les Aït Youssi. Dans le pays de ces derniers, comme aussi chez les Beni Mguill, se trouvent encore des vestiges d'anciennes forêts de cèdres (*cedrus atlanticus* Man.) et de chênes qui sont appelés à jouer un rôle important dans le commerce futur du Maroc.

Au sud de l'Atlas se trouve un des marchés les plus importants des Brêber, celui d'Abouam, dans l'oasis de Tafilelt, où se fait entre autres un commerce considérable de thé vert importé d'Angleterre.

Dans le pays des Brêber indépendants, comme dans le Beled el-makhzin, les marchés sont tenus à des jours déterminés de la semaine et portent les noms de ces jours. Par exemple celui qui a lieu le dimanche s'appelle Sôk el-had, celui du lundi Sôk el-tnîn, etc. Dans tout le Maroc on rencontre souvent, en voyage, des points inhabités aux environs desquels ne se trouve pas une seule hutte, mais qui, par des restes de feux de charbon, des tas de pierres et autres vestiges semblables, offrent l'aspect de bivouacs récemment abandonnés. Ce sont les lieux où, un jour de la semaine, la population de toute la région environnante, dans un rayon d'une lieue, se rassemble pour tenir un marché. Ce marché porte alors le nom de la tribu dans le territoire de laquelle il se trouve; si l'on parle par exemple du rba des Zemour, il faut entendre par là le marché qui a lieu le mercredi dans cette tribu.

Dans les villes du pays des Brêber, comme Debdou, Ksâbi ech Cheurfa (1), Tamegrout sur le Draa supérieur, etc., le commerce est aussi important que dans les plus grandes localités du Beled el-makhzin.

Les Brêber sont en partie nomades, en partie sédentaires. Les tribus qui ne vivent que sous la tente sont: les Guerouân, Zemour, Zaïan, Beni Mtir, etc.; les Aït b. Ououlli, Aït Izdigg, Aït Aïâd, vivent dans des demeures fixes. Les Ichkern possèdent une kasba (Khanîfra) qui leur fut longtemps disputée par les Zaïan. Mais la plupart des grandes tribus présentent à la fois les deux modes d'existence: une portion demeure sous la tente, une autre possède des établissements fixes. Telles sont celles des Aït Serî, Beni Mguill, Aït Youssi, Aït Atta avec leurs nombreuses fractions, Aït Atta Oumalou (avec la localité d'Ouaouizert), Aït Aïach (fraction des Aït Yafelman), Aït Sedrât, Aït Yahia, Aït Meghrad, Imghran, Aït Messat (dont les Aït Izhak vivent dans des

(1) Littéralement : Castels des Chérifs (Ksâbî: pluriel de kasba).

villages, les autres sous la tente), Aït Cherrochen (1) et les Aït Hadidou (principalement nomades).

Dans la région de Tadla sont les kasbas les plus importantes : celle qui se trouve chez les Beni Mellal, qu'on appelle aussi Kasba bel Kouch (2), avec environ 1.000 habitants (selon Erckmann; Foucauld dit 3.000, dont 300 israélites); elle se trouve dans le Djebel Beni

(1) Les Aït Cherrochen sont complètement dévoués aux marabouts de Knêdsa, qui ont plusieurs zaouïas dans leur pays et dont les grandes familles de la tribu se prétendent parentes (Communication de M. Pilard, ancien interprète militaire, à Foucauld; voir celui-ci, p. 383). Comme je l'ai dit au chapitre précédent, les Aït Cherrochen se nomment aussi Oulêd Moulâï Ali Ben Amer; du moins, ils se donnent eux-mêmes ce nom de préférence. Ils ont une origine commune avec les marabouts de Knêdsa. Un habitant de l'oasis de Knêdsa est appelé au Maroc « Kandoussi ».

(2) Cette appellation révèle l'origine nigritienne du constructeur ou des premiers habitants de la Kasba; elle se rencontre souvent en Orient (Égypte), mais paraît être très rare dans le Maghrib. Léon l'Africain (p. 9) dit dans un chapitre qui traite « De l'origine des Africains » : « Il existe de grandes différences d'opinion, parmi nos historiographes, au sujet de l'origine des Africains. Les uns disent qu'ils descendent des Palestins qui, chassés autrefois (de leur patrie) par les Assyriens, s'enfuirent vers l'Afrique où ils se fixèrent ensuite, parce que le pays était bon et fertile. D'autres pensent que leurs ancêtres sont les Sabéens, peuple qui, avant d'avoir été repoussé (comme on l'a dit) par les Assyriens ou les Ethiopiens, habitait l'Arabie Heureuse. D'autres encore prétendent que leurs aïeux avaient habité d'autres contrées de l'Asie et racontent ce qui suit : Certains ennemis les battirent et les forcèrent à fuir vers la Grèce qui était alors inhabitée; les ennemis les suivirent jusque-là et ils furent forcés de passer en Afrique par la mer de Morée; ils s'arrêtèrent en Afrique, tandis que leurs ennemis restaient en Grèce. — Tout cela ne doit s'entendre que de l'origine des Africains blancs ou de ceux qui habitent la Barbarie et la Numidie. Ceux de Nigritie (les Nègres) tirent leur origine de Kouch, fils de Cham et petit-fils de Noë. Par suite, tous les Africains, si grande que puisse être la différence entre les blancs et les noirs (nègres), ont une origine commune. S'ils descendent des Palestins, ceux-ci appartiennent à la famille de Mizraïm, fils de Kouch; s'ils viennent des Sabéens, Saba était fils de Rhama et petit-fils de Kouch. — D'autres opinions ont encore cours à ce sujet; mais je ne les énumère pas, parce que je le juge inutile ».

Mellal qui porte le nom de la kabîla même ; plus loin, la Kasba des Aït Rba, avec environ 1.500 habitants, dont 100 juifs. Le Sultan entretient chez les Beni Millal deux caïds qui sont aussi impuissants que ceux placés chez les Zaïan et dans d'autres parties du pays des Brêber.

En face la kasba des Beni Millal se trouve un défilé défendu par trois petits fortins appartenant aux Aït Serî.

La capitale des Beni Mguill est Azrou, ville de plus de 200 maisons. Les villages du pays s'appellent, dans beaucoup de districts au nord de l'Atlas, tchar (dchar) ; au sud de cette chaîne, dans les oasis, etc., ksar (ksor). Ils sont établis le plus souvent sur des crêtes de montagne, dans une position dominante ou dans les vallées des fleuves.

Le système usité par les Kabyles algériens, d'occuper par des établissements les sommets de toutes les montagnes basses ou moyennes, système qui se rencontre aussi dans quelques districts habités par les Chleuh (entre autres, dans la province de Haha), est inconnu chez les Brêber.

Les tentes des tribus nomades des Brêber qui sont riches, comme les Ketâïa, les Zemour, etc., sont grandes, spacieuses, faites d'étoffes solides, le plus souvent en poil de chèvre. Comme chez les Arabes, la tente est divisée dans la longueur par un rideau, ou bien partagée en deux parties par des ustensiles de ménage empilés ou des caisses. L'une de ces parties sert de dortoir et d'habitation aux membres masculins de la famille, l'autre aux femmes et aux plus jeunes enfants. Conformément à l'usage général des Marocains, les Brêber dorment toujours dans leurs vêtements ; hommes et femmes sont généralement peu propres. Chez d'autres tribus (d'après Rohlfs, par exemple chez les Beni Mtir), les tentes ne sont ni aussi spacieuses, ni aussi bien travaillées que chez les tribus arabes de la frontière algé-

rienne, par exemple les Oulêd Sidi ech-Chekh (1) ; la feuille du retama-arten tient lieu d'étoffe, tandis que la tente algérienne est faite de poil de chèvre ou de chameau. Dans les plaines de la côte occidentale, à côté de tentes en laine on en trouve en feuilles de *chamcerops humilis* L., qui ne pousse pas dans l'intérieur du pays des Brêber, constitué uniquement par de hautes montagnes (2).

(1) Quelques-unes de ces tribus arabes nomades de la frontière orientale du Maroc ont coutume d'orner l'entrée de leurs tentes d'un bouquet de plumes d'autruche. Ce sont principalement les tribus religieuses, Cheurfa ou Merabtines.

(2) Dans tout le Maroc on ne rencontre généralement que trois formes de tentes : 1° la *kaïtoun* ou *gaïtoun* (guitoun) ; 2° la *khaïma*, et 3° la *khozâna*. La première est une petite tente qui n'assure la place et le repos qu'à deux ou trois personnes ; elle a la forme d'un toit, elle est faite d'une solide toile d'importation, ou de poil de chèvre, de mouton ou de chameau. Elle est ouverte par devant, fermée par derrière, fixée au sol par de petits piquets de bois. Au faite s'étend une planchette qui tient toute la tente et est supportée, en avant et en arrière, par une perche verticale. Cette tente est utilisée exclusivement en voyage, par les marchands sur les marchés, les charlatans ambulants, etc. Le propriétaire se tient dans l'ouverture, ayant derrière lui son chouari (corbeille double en entrelacs de palmier nain se plaçant sur le bât des mulets et des ânes), qui contient ses marchandises. — La deuxième est la tente en usage dans les douars. Elle est faite de laine d'animaux indigènes ou de bourre de palmier, rarement de toile à voile importée. Elle est un peu plus plate que la guitoun, mais beaucoup plus grande que celle-ci ; l'étoffe n'arrive pas jusqu'à terre comme dans cette dernière ; elle y est fixée par des piquets, mais elle est tendue assez haut au-dessus du sol pour que (pendant la saison chaude) des fagots de rondins ou de broussailles, hauts de plusieurs pieds, trouvent place dans l'espace libre. De cette façon, l'air frais peut toujours passer et les bords de l'étoffe ne pourrissent pas aussi facilement. Le derrière est fixé de la même manière ; par devant, la *khaïma* est ouverte. Elle est supportée, comme la guitoun, par une planche étendue en haut dans le sens de la longueur et maintenue par deux perches plantées verticalement. La tente est partagée de la façon indiquée plus haut ; les objets précieux appartenant à la famille sont mis en sûreté dans un réseau fixé entre les deux poteaux verticaux. Une tente dans chaque douar sert de « djemma », église ou école. C'est là également que couche le « fakà » (faki),

Dans le pays de Tadla on trouve aussi des huttes (agourbi) en joncs ou branchages, ayant la forme de ruche. Dans les oasis, par exemple sur le Draa supérieur, on voit des huttes en branches de palmier.

La construction des maisons est très simple, et, sauf de rares exceptions, presque partout la même. La matière employée est de la terre grasse foulée et mélangée de paille hachée et de petites pierres, *tabia* (1) ; elle est par conséquent peu durable. C'est pour cela que

maître d'école, dans le cas où il n'est pas marié. Les voyageurs qui traversent le douar y passent aussi la nuit ; il en est de même des jeunes hommes adultes qui n'ont encore pas de femmes et pas de tente personnelle. — La troisième espèce de tente est celle qui est exclusivement à l'usage des soldats. Son étoffe est toujours de toile, le plus souvent à raies bleues et blanches, jamais en laine du pays. Elle est conique ou cylindro-conique. Cette *khozâna* est supportée par un seul piquet dressé au milieu et soutenant en haut un disque de bois. Elle ne tombe pas non plus complètement jusqu'à terre et est fixée par des piquets ; en outre, elle est maintenue par 6 à 8 cordes attachées au milieu de sa hauteur. Les *khozân* (plur. de *khozâna*) ont des dimensions très variables et reçoivent à cause de cela diverses dénominations : celles de forme conique qui sont destinées aux soldats (*askeri*) et aux gradés subalternes (*zabet*, *mlazim*, *kâïd el-mia*), s'appellent : *boukêra*, *terakia*, *rezâna* ; les tentes cylindro-coniques réservées aux officiers supérieurs (*kaïd er-rha*, *agha*) et aux fonctionnaires de la cour, s'appellent *koubba* ou, si elles sont de forme oblongue, *outakka*. Le campement du sultan porte le nom d'*aferek* ; outre les nombreuses pièces qui servent d'appartement au sultan lui-même, aux femmes, aux serviteurs, etc., il y a encore une tente pour la prière et une autre dans laquelle le sultan donne des audiences (*siouân*). Les tentes des dignitaires portent à la pointe une grosse boule de cuivre ; celle du sultan une boule dorée. Pour l'aération de ces tentes on a toujours soin de ménager dans celles de forme conique une ouverture en forme de porte que l'on ferme la nuit au moyen d'une pièce de toile ; dans celles qui sont cylindro-coniques, la partie cylindrique, supportée par des bâtons d'environ un mètre de hauteur, s'ouvre ou se ferme à volonté pour laisser passer l'air frais.

(1) J'ai rapporté des échantillons de ces matériaux de construction qui sont employés également dans tout le bled el-makhzin du sud ; ils se trouvent dans la collection du musée royal d'ethnologie de Berlin.

dans toutes les contrées on voit tant de villages en ruines. La porte, généralement basse, permet à la fumée de sortir et sert en même temps à éclairer la pièce.

Dans les plus importantes localités, Kasba Beni Millal, Bedjâd, Kasba Tadla, etc., on trouve surtout des maisons de pisé à une seule pièce; dans la campagne au contraire, comme dans la Kabylie algérienne, la maison est souvent partagée en deux chambres d'inégale grandeur, séparées par un petit mur d'environ 1/2 mèt. de hauteur : la famille vit dans la plus grande, tandis que le bétail est mis à l'abri dans la petite; les vivres et provisions pour la cuisine sont empilés dans des sacs et des caisses sur le mur de séparation.

Les villages sont le plus souvent ouverts, rarement entourés d'un mur de défense, qui est alors composé des mêmes matériaux que les murs des maisons. Les Kasbas ont, comme partout, quelques tours de guet.

Dans le Tadla principalement, mais aussi en diverses autres localités, on trouve un grand nombre de constructions qui paraissent semblables à des Kasbas, parfois isolées, parfois à l'intérieur des villages, mais toujours surhaussées. On les nomme « tighrematin » (sing. : tighremt). Elles sont habituellement carrées avec une tour à chaque angle; les murs sont en tabia, de 10 à 12 mètres de hauteur. Ces enceintes fortifiées servent d'entrepôts de grains et d'autres provisions. Chaque village, chaque fraction a un ou plusieurs de ces tighremt, et chaque particulier y dépose également dans un local spécial, dont lui seul a la clef, les objets précieux de sa famille. Des gardiens rétribués par la communauté veillent sur ces magasins.

Cette organisation des tighremt ne se trouve que dans la région de l'Atlas qui s'étend de Ksâbi ech-Cheurfa et du pays des Aït Youssi à peu près jusqu'au district des Glaoua et, plus loin, dans les territoires du Draa supérieur et l'Oued Ziz. Au sud-ouest, dans le pays des Chleuh, cette organisation est remplacée par une autre,

celle des « igoudar » (sing. : agadir), dont je parlerai encore.

Les maisons des Aït Bou Zid, comme celles dont nous venons de parler, n'ont qu'un étage ; mais elles ne sont pas construites en tabia, elles sont maçonnées avec des pierres non taillées. Dans cette tribu les chemins sont empierrés ; souvent aussi ils sont taillés dans le rocher, ils sont pourvus d'appuis en bois et des ponts sont jetés par-dessus les coupures. Les Aït Bou Zid ont aussi une coutume particulière qui, parmi tous les Berbères du Maroc, ne se trouve que chez les Chleuh du Haha, entre Mogador et Agadir Ighêr. Ils ne se rassemblent pas pour constituer des villages, mais établissent leurs maisons isolément au milieu de leurs cultures. Dans leur pays on ne voit ainsi que des maisons isolées dispersées sans ordre sur les versants des montagnes.

Sur le Draa supérieur (Mesguïta dont la capitale est Tammougalt), les ksour se distinguent par une architecture particulière pleine de goût. Les murs sont tous ornés de moulures et d'arabesques et ont des créneaux blanchis. Même les plus pauvres maisons sont ornées de tourelles, d'arcades, de balustres, etc. Les ksour de l'Oued Dades ressemblent beaucoup, par l'élégance de l'architecture, à ceux du Draa supérieur ; mais au lieu de former comme là un tout compact, ils sont rassemblés ici en petits groupes de maisons séparés les uns des autres par des espaces cultivés. Chacun de ces groupes comprend de 8 à 10 maisons ; la plupart sont fortifiées et chacun est pourvu d'un tighremt. Ces groupes se trouvant à une distance de 100 à 300 mètres les uns des autres, on peut se figurer quel espace de terrain occupe un seul ksar. Les habitations sont placées, comme du reste presque partout, au bord des champs et non au milieu. Dans ce pays les inondations sont fréquentes et très redoutables.

Sur l'Oued Dades on trouve souvent une espèce de construction étonnante qui se rencontre également chez

les Aït Sedrât. On l'appelle « aguedim », pluriel « igued-man » (1). Il semble que ce soit une spécialité de l'Oued Dades, de Troda, Ferkla et de certains districts du Draa. Ce sont des tours isolées, de 10 à 12 mètres de hauteur, en briques, carrées, pourvues de meurtrières et de créneaux. Elles sont particulièrement nombreuses sur les frontières qui séparent les différents districts. Habituellement, deux de ces tours se font face. Dès qu'une querelle éclate entre deux ksour, ce qui arrive journellement, chaque parti place dans ses tours des hommes armés qui ont la mission de protéger les champs et les canaux et de faire feu sur tout homme qui se montre du côté opposé. De cette façon, une fusillade se produit, mais elle cesse au bout de quelques jours ; il est rare que les pertes en hommes valent la peine d'être mentionnées. D'après Foucauld, à qui nous devons ces renseignements, ces luttes ont surtout pour cause la répartition des eaux.

Il semble, d'après tout cela, qu'une civilisation plus avancée règne dans l'Oued Draa et dans la région du Dades que dans la plupart des autres régions de Brèber. Une spécialité des habitants du Dades est leur habileté comme oculistes et tout particulièrement comme opérateurs de la cataracte. Ils sont renommés pour cela dans tout le Maroc et parcourent le pays dans tous les sens pour exercer leur art (2).

En différents points de l'Atlas, à Ouaouizert, chez les Aïd Zaïd, etc., Foucauld mentionne l'existence de constructions en forme de cavernes sur l'origine desquelles on ne pouvait rien affirmer de certain. Cet auteur dit à ce sujet (P. 61 sq.) : « Il y en a de deux sortes : les unes

(1) Ce pluriel est irrégulier ; selon la règle habituelle, on devrait dire « igoudam ».

(2) Les maladies des yeux sont très répandues dans la population, surtout au sud de l'Atlas. Le *kohol* (poudre d'antimoine ou de galène), si fréquemment employé au Maroc comme cosmétique, est souvent considéré comme préservant de ces maladies.

s'ouvrent sans ordre à la surface du rocher ; l'œil ne distingue que plusieurs trous sombres percés au hasard et isolés de leurs voisins. Les autres, au contraire, sont creusées sur un même alignement ; en avant des ouvertures, on voit le long de la muraille, une galerie taillée dans le roc qui met en communication les cavernes ; cette galerie est fréquemment garnie, à l'extérieur, d'un parapet en maçonnerie. Quand des crevasses se présentent et coupent la voie, les bords en sont reliés par de petits ponts de pierre. Souvent des rangs semblables sont étagés par deux ou trois sur une même paroi rocheuse. Ces cavernes bordent certaines vallées sur une grande longueur (Ex. : la vallée d'Ouaouizert). Le petit nombre d'entre elles qui sont accessibles, servent à emmagasiner les grains ou à abriter les troupeaux. J'en ai visité quelques-unes : elles m'ont frappé par leur profondeur et leur hauteur. Mais presque toutes sont inabordables.

» Aussi les légendes les plus fantastiques ont-elles cours à leur sujet ; ces demeures extraordinaires paraissant choses aussi merveilleuses que les bateaux à vapeur et les chemins de fer, on les attribue aux mêmes auteurs : à des chrétiens des anciens temps, que les musulmans chassèrent quand ils conquirent le pays. On va jusqu'à citer les noms des rois, surtout des reines à qui appartenaient ces forteresses aériennes. Dans leur fuite, ils abandonnèrent leurs trésors ; aussi pas un indigène ne doute-t-il que les cavernes n'en soient pleines. Ici c'est un marabout, là un Juif qui, se glissant entre les rochers et pénétrant dans les grottes profondes, a aperçu des monceaux d'or ; mais nul n'a pu y toucher : tantôt des génies les gardaient, tantôt un chameau de pierre, animé et roulant des yeux terribles, veillait sur eux ; ailleurs on les entrevoyait entre deux roches qui se refermaient d'elles-mêmes sur qui voulait franchir le passage. On m'a cité un lieu, Amzrou, sur l'Oued Draa, où, d'après des rapports de ce genre,

les habitants sont si convaincus de l'existence de richesses immenses dans des cavernes du voisinage, qu'ils y ont placé des gardiens pour qu'on ne les enlevât pas ».

Cette dernière information de Foucauld se rapporte vraisemblablement au Djebel Zagora, décrit par Rohlf (*Mein erster Aufenthalt in Marokko*, p. 445), au Sud de Tansetta, sur le Draa supérieur (1). Cette montagne recèle des cavernes dans lesquelles les anciens Chrétiens doivent avoir caché un trésor que personne n'a enlevé jusqu'à présent.

L'opinion qu'ont les Berbères sur l'origine de ces cavernes est évidemment fausse. Leur construction présente beaucoup d'analogie avec celle des grottes qui se trouvent en grand nombre dans les rochers des îles Canaries et qui servaient d'habitation aux Guanches. Comme on le sait, ceux-ci formaient la branche la plus occidentale de la grande race berbère qui, autrefois, peuplait seule le Nord de l'Afrique. Il faut en conclure que ces cavernes servant d'habitation sont, dans l'Atlas, des restes d'une ancienne société autochtone. Les Berbères du Djebel Ghourian en Tripolitaine vivent encore aujourd'hui dans de pareilles cavernes.

D'ailleurs le Marocain, ainsi que j'en ai fait moi-même l'expérience, considère non seulement ce qu'il voit de rare, mais surtout tout ce dont l'origine lui est inconnue, comme l'œuvre des Européens (roûmî); par exemple la construction de toute vieille muraille sur l'origine de laquelle il n'existe pas de tradition, est attribuée aux Chrétiens. Le plus souvent on ne sait absolument rien sur l'histoire de ces ruines, et il est étonnant que, dans un pays dont les habitants tiennent en général si fermement aux mœurs et aux coutumes antiques, si peu de traditions aient été conservées sur l'origine des monuments. J'ai vu des constructions qui remontaient indu-

(1) Toute la partie orientale du Petit Atlas est appelée Djebel Zagro.

bitablement à l'époque où florissait l'architecture des anciens Maures, mais que les indigènes considéraient cependant comme des ruines de l'époque romaine.

Les Brèber nomades et ceux qui sont sédentaires se différencient non seulement par leurs genres d'habitations, mais encore par leurs manières de vivre. Ceux qui habitent la tente sont toujours occupés à l'élevage des troupeaux, tandis que les sédentaires se livrent surtout à l'agriculture.

Le temps pendant lequel un douar stationne sur un point varie beaucoup, selon l'étendue et la richesse des pâturages environnants. Quand l'herbe est épuisée, le nomade plie sa tente et le convoi se dirige, dans une formation bien déterminée et calculée en vue d'une défense éventuelle, vers les pâturages dont on a immédiatement fait choix. Au milieu du convoi, les bœufs et mulets chargés des tentes et des autres bagages, placés sur une longue ligne, sont poussés par les femmes. Les gens malades et faibles sont aussi montés sur des mulets ou des ânes. Derrière les femmes marchent leurs enfants; les plus petits de ceux-ci sont portés, selon une coutume qui est générale au Maroc, à califourchon sur le dos de leurs mères, où ils sont solidement attachés par un haïk qui leur sert en même temps de couverture (1). Sur un des flancs, les bestiaux, chèvres, moutons, etc., sont poussés par quelques bergers; les hommes de la tribu, tous montés, constituent une forte avant-garde et arrière-garde et protègent également les flancs de tout le convoi. Dans les plaines de la côte occidentale les Arabes accomplissent les déplacements de leurs douars dans une formation toute semblable mais moins guerrière. Ici on trouve aussi des chameaux souvent employés comme bêtes de somme; parfois on voit des hommes ou même des femmes monter sur des

(1) Ce n'est pas sans raison qu'on attribue à cette manière de porter les enfants le fait que beaucoup de Marocains ont les jambes arquées.

chameaux, ce qui n'est généralement pas l'usage dans la partie du Maroc située au Nord de l'Atlas.

Ces migrations pour la recherche des pâturages ne sont d'ailleurs pas sans limites, comme on le croit généralement en Europe; elles ne s'accomplissent qu'à l'intérieur du territoire de chaque tribu. Si une Kabîla trouvait un douar étranger parcourant son terrain, un combat sanglant en résulterait. Souvent aussi un tour est établi pour l'utilisation des pâturages.

Le nombre des troupeaux, chez beaucoup de tribus nomades, est considérable et constitue leur richesse. Tous les bœufs sont d'une espèce plus petite que la nôtre, même chez les Zaïan qui passent pour posséder les plus nombreuses et les plus belles bêtes à cornes du Maroc. Cette tribu vend beaucoup de bœufs destinés à l'exportation, qui sont dirigés vers Tanger, ainsi que des peaux. Les Zaïan possèdent aussi beaucoup de chèvres et de moutons, ainsi que des chameaux, qui sont rares dans les régions montagneuses habitées par les Brèber au Nord de l'Atlas; en outre ils ont beaucoup de chevaux.

Les chevaux des Beni-Mguill et des Beni-Mtir ont, d'après Rohlf, une plus grande taille et de meilleures qualités que ceux des plaines occidentales. Naturellement ces tribus, qui possèdent beaucoup de chevaux, fournissent beaucoup plus de combattants à cheval qu'à pied. De même, le jeu de la poudre (lab el-baroud) que les Rouâfa et les Djebêla pratiquent à pied comme les Brèber qui habitent exclusivement la montagne, se fait chez eux à cheval, de la même façon que chez les Arabes des plaines. Il se nomme alors lab el-kheil, jeu des chevaux, et les voyageurs l'ont assez souvent décrit sous le nom de « fantasia » qui lui a été donné par les Européens (1).

(1) Chez les Aït Bou-Zid, par exemple, ce sport est pratiqué d'une façon très régulière comme dans presque tout le Beled el-makhzin.

Les Aït Serî ont peu de chevaux parce que leur pays n'a pas de bons pâturages pour ces animaux. Il en est de même des Aït Atta Oumalou, qui, par contre, possèdent beaucoup de mulets. En général ces Aït Atta ne forment pas une seule riche Kabîla ; ils négligent complètement l'agriculture et l'élevage et ne possèdent que peu de bestiaux, qui sont d'une qualité médiocre. La plus grande partie de ces gens ne vit que de pillages et de rapines de toute sorte, ainsi que du produit de la « zetata ».

(*A suivre*)

Capitaine H. SIMON.



Foucauld raconte que tout guerrier à cheval de cette tribu qui n'assiste pas au « jeu des chevaux » au marché du dimanche, doit payer une amende de 10 francs.